







l'esclavage – et politique – la dictature duvalliérienne et l'exil subséquent  
– de production et de signification :

[...] L'image de la mère chez Frankétienne est une construction  
élégiaque, le résultat de la perte internalisée d'une mère précédictienne<sup>3</sup>

La mère chez Frankétienne est donc un personnage de roman, moins  
comme une personne avec son caractère et ses mentalités, davantage  
comme une figuration de l'archaïque, l'écrivain l'ayant placée aux origines,  
plus même à l'origine [...]. (2005 : 40)





mécanismes par lesquels le commun du citoyen répond, dans son quotidien, aux divers mécanismes de contrôle du pouvoir ou de l'autorité sociale et politique.

S'il est vrai que partout s'étend et se précise le quadrillage de la « surveillance », il est d'autant plus urgent de déceler comment une société entière ne s'y réduit pas ; quelles procédures populaires (elles aussi « minuscules » et quotidiennes) jouent avec les mécanismes de la discipline et ne s'y conforment que pour les tourner ; enfin quelles « manières de faire » forment la contrepartie, du côté des consommateurs (ou « dominés » ?), des procédés muets qui organisent la mise en ordre sociopolitique. (De Certeau, 1980 : XL)

Michel de Certeau a ainsi dégagé de ces mécanismes les manières de faire qui servent désormais à théoriser la résistance de la masse populaire, comme dans le cas antillais chez Édouard Glissant, et permettent de conclure à une résistance effective, quand bien même passive, parfois, de la masse populaire au fait hégémonique quotidien si l'on veut. Michel de Certeau associe ces manières de faire à la tactique par distinction d'avec la stratégie toutes deux faisant partie des modes d'opérativité de la résistance :

J'appelle « stratégie » le calcul des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir est isolable d'un « environnement ». Elle postule un lieu susceptible d'être circonscrit comme un propre donc de servir de base à une gestion de ses relations avec une extériorité distincte. La rationalité politique, économique ou scientifique s'est construite sur ce modèle stratégique. (1980 : XLVI)

Ainsi, pour de Certeau, la résistance de la masse opère par tactiques, par à-coups en s'adaptant et en réagissant aux variations des conditions du fait hégémonique :

J'appelle au contraire « tactique » un calcul qui ne peut pas compter sur un propre, ni donc sur une frontière qui distingue l'autre comme une totalité visible. La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre [...]. Elle s'y insinue, fragmentairement, sans le saisir en son entier, sans pouvoir le tenir à distance. Elle ne dispose pas de base où capitaliser ses avantages, préparer ses expansions et assurer une indépendance par rapport aux circonstances. [...] Il lui faut constamment jouer avec les événements pour en faire des « occasions ». Sans cesse le faible doit tirer parti de forces qui lui sont étrangères. Il l'effectue en des moments opportuns où il combine des éléments hétérogènes (ainsi, au supermarché, la ménagère confronte les données hétérogènes et mobiles, telles que les provisions au frigo, les goûts, appétits et humeurs de ses hôtes, les produits meilleur marché et

leurs alliages possibles avec ce qu'elle a déjà chez elle, etc.<sup>5</sup>

Il est possible d'évoquer ici une notion concomitante à celle de la masse populaire, 0.0r11ioe n9(io)p[(m)8(ao). Tc12(t)9(a)8(aos1( )1(n9(io))2(s)1(s)9(a



réformateur social mais aussi un politique clairvoyant. Son *Sinistré d'Abidjan* a prédit longtemps à l'avance, la création de la Communauté Européenne [sic] des États de l'Afrique de l'Ouest<sup>6</sup> et il est intéressant de noter que le Togo où ce roman a été publié est l'un des deux pays initiateurs de cette Communauté. Couchoro pose constamment dans ses œuvres les problèmes sociaux, tels que l'éducation de la jeune fille, le phénomène de l'exode rural qu'il connaissait bien ; il a toujours prêché pour cela le retour à la terre surtout dans *Sinistré d'Abidjan* Max Mensah Il a fait des paysans les personnages principaux de ses romans. (2001 : 451)

Dans le cas de l'intégration des genres « populaires » ou de la paralittérature dans les pratiques littéraires des écritures francophones, la question qui se pose demeure en somme centrée autour de la légitimation du fait littéraire plus en général. Pour Christiane Ndiaye (2009), les processus de légitimation du fait littéraire francophone restent en effet assujettis aux conditions historiques et coloniales de ce fait littéraire, en même temps qu'aux propres rapports du fait littéraire aux instances de pouvoir :

Il n'est guère nécessaire de reprendre ici tout le débat qui établit que ce que l'on entend par «



Cette oraliture n'est donc nullement à confondre avec « l'oralité » au sens de la langue parlée, familière, « facile », « brute », sans la « valeur ajoutée » du travail du créateur, cette langue censée être « sans style » qu'on reproche aussi aux auteurs de romans populaires. Naturellement, un conteur, tout comme un romancier ou un dramaturge, peut créer des personnages et même des narrateurs qui s'expriment « en langue parlée », mais cela ne constitue qu'une oralité feintelaquelle fait partie des canons esthétiques qui se veulent réalistes. Comme l'a amplement démontré M. Bakhtine, ce parler imitant « la langue de la rue » n'est jamais qu'un des langages parmi tant d'autTjEMC /P9-w 0.26a r



## 2. LE PRINCIPE DE MATERNITÉ ET LE PLURILINGUISME LITTÉRAIRE

Le Principe de maternité est un principe herméneutique par le biais duquel il est en effet possible à la fois d'expliciter le principe de la Vie lui-même, dans ses diverses manifestations, et d'évaluer les faits humains ou des êtres vivants, à partir du principe du Bien intrinsèque au principe de la Vie. C'est dans cette double pertinence herméneutique que le Principe de maternité constitue un principe épistémologique en même temps qu'un principe épistémique, et c'est dans le cadre de cette double pertinence herméneutique qu'il trouve sa valeur heuristique.

### 2.1. LE CADRE DE FORMULATION c/o9.01 2sD(s)1(R)-g 8(a)2(d)n(d)n(uTR)-g 8(













est le cas dans le principe de la reproduction auquel il est indissociable, le principe sexuel a été ostracisé comme l'a été le principe féminin auquel le discours idéologique l'a restreint pour le péjorer, il s'agit du même cas d'incongruité épistémologique que pour le racisme dans l'exemple de son discours imagologique fondé sur les caractères morphologiques de l'individu. Les propres fondements du principe sexuel, qui relèvent du domaine de la transcendance, car indépendants de la volonté des individus, demeurent le point d'achoppement du discours scientifique ou du discours religieux, qui tous deux, dans les termes du principe du pouvoir, l'inscrivent dans les critères de l'antinomie à l'intégrité du groupe. Dans de tels cas, le principe de la Vie, par lequel se définit le principe sexuel, s'inscrirait dans les mêmes termes antinomiques à l'intégrité du groupe. S'il est question, à ce niveau, d'aporie pour la réflexion épistémologique, il en est de même pour le facteur d'incongruité attaché au principe sexuel. Dans ces conditions, c'est le principe du pouvoir lui-même qui s'infirme dans sa position d'incongruité, et, avec lui, l'ensemble des interdits ou des dispositions pénales qu'il a posés autour du principe sexuel. Le principe de la culture, dans son adéquation intrinsèque au principe de la Vie, et dans la pertinence de ses principes corrélatifs dans cette adéquation au principe de la Vie, permet de maintenir au principe sexuel son caractère fondamental pour la pérennisation de la Vie, c'est-à-dire, dans ce sens, pour l'intégrité de l'individu et, partant, du groupe. Pour la question du plurilinguisme littéraire, la propension intrinsèque de la vie au fait linguistique, quelles que soient ses expressions pour les êtres vivants, de même que la pluralité constitutive du principe de la langue, telle que la rappelle l'hétérogénéisation linguistique dans l'écriture, sont à l'image du principe sexuel, c'est-à-dire dans leur caractère fondamental pour la pérennisation de la vie, tout autant que dans leur dimension transcendante. C'est à ce titre que l'infirmité du principe de la langue « unique » à travers le plurilinguisme littéraire, pour son antinomie à la pérennisation de la vie, c'est-à-dire au principe de la Vie, fait participer l'hétérogénéisation linguistique dans l'écriture au principe sexuel.-1(l)6(i)-1(ng)5()1(r)1(oe soi)-1(ent l)6(i)]TJ0.n d iTc MCID 1 BD(i)-



principe de la Vie. Le principe commercial, qui s'assujettit ainsi des principes corrélatifs du principe de la Vie, comme le principe du désir ici, en fondant le principe du simulacre, qui informe le principe de la publicité, comme condition de l'existence, demeure dans les mêmes déterminations que le principe du pouvoir ou le discours homosexuel, qui, pour des questions de préférences particulières ou individuelles, associent le principe du désir à des déterminations antinomiques au principe de la Vie. Ni le principe commercial, ni le principe homosexuel ne produisent les conditions favorables à la Vie, c'est-à-dire comme le font au contraire le principe agraire, pour la nourriture, et le principe sexuel, pour la reproduction. C'est en cela que le principe du désir, dans son rapport fondamental au principe de la Vie et dans sa propre



au principe sexuel et au principe de la reproduction, qui a été inscrite dans l'antinomie à l'esthétique ou à l'intégrité physique de l'individu. Dans les campagnes idéologiques visant à proscrire un tel corps pour

principe de la diversité intrinsèque au principe de la langue comme le rappelle le principe de l'hétérogénéisation linguistique dans l'écriture littéraire, à l'encontre du principe hégémonique de la langue « unique », est à l'image de la diversité inhérente au principe du corps dans sa corrélation avec le principe de la Vie. C'est à ce titre que le plurilinguisme littéraire participe du principe du corps physique.

### 2.3. LE PRINCIPE DE LA FÉMINITÉ

Dans le principe de la féminité, on identifiera les principes de la créativité, de la sentimentalité, du modèle moral, de la mêmeté, de la sagacité, de la pertinence éthique, de la pertinence métaphysique, de l'immanence, de l'équité, de la fidélité, de la rigueur, de la liberté, de l'inclusion, de la convivialité, de la compassion, de la maturité, de la sensualité, de la diversité, de la décision et de l'inaltérab(d)10(e l2(e )]TJ 94 )-12(51.337

conceptions discursives du fait féminin, dans le cas particulier des espaces « occidentaux », mais aussi dans les exemples des espaces informés par le fait religieux chrétien ou musulman. Si, dans le principe grégaire qui informe en effet des faits historiques comme l'impérialisme et le colonialisme, les discours de légitimation reposent sur une définition de l'être humain qui en exclut la part féminine, de tels discours posent également le principe de la féminité comme une antinomie à l'intégrité du groupe. Dans le principe grégaire, où les valeurs du « masculin » sont présentées dans leur opposition à des valeurs associées à la « féminité », celles notamment dérivées du principe maternel et, en cela, antinomiques au principe de la mort, à l'exemple des valeurs de la solidarité ou de la sollicitude, il s'agit d'une erreur épistémologique où les valeurs prêtées au « masculin » sont antinomiques au principe masculin déterminé de fait par le principe

peinture » (2003), et qui est un principe avili par le discours « masculin » du pouvoir ; du principe du modèle moral, au cœur, par exemple, de l'étude de Maria Ferencuhova, « L'acte-lui, la parole-elle. Les personnages masculins et féminins chez Eric Rohmer » (2003), et qui est un principe non reconnu aux femmes par le principe grégaire ; du principe de la mêmeté, au cœur, par exemple, de l'étude de Madeleine Valette-Fondo, « Le fourgon et la pelle. Discours sur les femmes et discours du féminin dans les Essais de Montaigne » (2003), et qui est un principe récusé par le principe du pouvoir au profit de l'altérité ; du principe de la sagacité, au cœur, par exemple, de l'étude de Stanislava Moysova, « L'ironie, la vertu de l'écriture féminine ? L'exemple de Jaroslava Blaůková » (2003), et qui est un principe refusé aux femmes par le discours « masculin » du pouvoir ; du principe de la pertinence éthique, au cœur, par exemple, de l'étude de Michel Kail, « Le masculin et le féminin : Sartre et Beauvoir, regards croisés » (2007), et qui est un principe refusé au féminin dans le discours « occidental », qu'il soit philosophique ou moral collectif ; du principe de la pertinence métaphysique, au cœur, par exemple, de l'étude de Mathilde Dubeset, « Genre et fait religieux » (2003), et qui est un principe refusé au féminin et inscrit dans le discours « occidental » religieux sur la base de la prévalence du « masculin » ; du principe de l'immanence, au cœur, par exemple, de l'étude de Françoise Collin, « Déconstruction/destruction des rapports des sexes » (2003), et qui est un principe inhérent à la dimension transcendantale de la Vie dans son expression féminine, mais refu02 Tc 0.317sudo1(i)-1ou-1(c)et90 Tc 0 Tj0.00363



dans l'exemple de sa conception du rapport de l'être humain à la « Nature ».

#### 2.4. LE PRINCIPE DE L'EXISTENCE

Dans le principe de l'existence, on identifiera par exemple la spécificité des fonctions du cerveau, les principes des cellules des êtres vivants, de la « maladie », de l'art, du symbolisme, de l'origine de la Vie, du progrès, et de la mort. C'est un principe qui devient intelligible à partir du Principe de maternité.

À travers la recherche sur les fonctionnements du cerveau, comme évoqué dans l'article de Pierre-Gilles De Gennes, « Nature des objets de mémoire : le cas de l'olfaction » (2008), il a été possible d'identifier non seulement les « aires » d'application des fonctions vitales du cerveau pour les êtres vivants du règne animal, mais aussi les rapports d'interdépendance ou de coopération fondamentale entre les « aires », les neurones ou les cellules du cerveau, pour la réalisation de ses différentes fonctions pour le maintien du principe vital ou de la vie de l'individu. C'est également à travers cette recherche sur les fonctionnements du cerveau qu'il est apparu la nature foncièrement innée de nombre de ces fonctionnements du cerveau, mettant l'accent sur des principes essentiels à la Vie qui dépassent le seul niveau de l'individu, de sa volonté ou de la réalité. L'article de P.-G. De Gennes (2008) se termine, par exemple, par une mise en garde contre les dérives des applications militaires ou de pouvoir (politiques ou économiques) des principes du cerveau au détriment de l'intégrité de l'individu, et, partant, de la Vie. Le principe de la langue, évoqué dans le même article, participe de ces aspects innés des fonctions du cerveau, et, de ce fait, ne saurait être astreint au principe du contrôle, politique ou idéologique, tel que ce dernier peut informer la question de la langue « nationale » au détriment des langues «

du principe de la Vie excède même la mort, celle notamment des

« nationale », peut être à son tour associé au principe transcendant de la Vie.

Dans son article, « Mutagenèse et cancérogenèse » (2008), Gwenaëlle Iarmarcovai propose l'hypothèse de la capacité de l'organisme vivant à s'auto-réparer en cas d'atteinte à l'intégrité de sa structure cellulaire ou moléculaire. Cette capacité peut également être affectée par la répétition ou l'insistance des conditions pathogènes ou productrices de la « maladie », comme les virus. Dans le cas du cancer, étudié dans le contexte français, la survenue de la maladie se produit ainsi dans l'échec de l'organisme à réparer les tentatives de mutation introduites dans le cycle normal de vie de l'organisme, à son niveau cellulaire ou moléculaire, par les conditions pathogènes qui incluent autant des facteurs héréditaires que des facteurs environnementaux. C'est la question du virus, en tant qu'agent pathogène, qui mérite d'être retenue ici, à partir d'une telle étude, pour la réflexion concernant le principe de la maladie en tant que réalité du principe de la Vie mais en

23) ]TJ-1(au)-1(-1(

LANGUE ET PRINCIPE DE MATERNIT É



question éthique posée par l'application de la biotechnologie, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, au principe de la Vie. Il s'agit, pour l'auteur de l'article, de démontrer que la science comme recherche ne saurait être le référent de la technique qui, elle, préexiste à l'organisation sociale ou politique des êtres vivants, car liée au principe même de la vie et de ses mécanismes d'adaptation aux conditions de l'environnement, autrement dit, de son maintien. Il s'agit, également, pour l'auteur de l'article, de susciter une réflexion philosophique « anthropologique » sur la pertinence de la science dans les questions touchant à la Vie, devant les risques d'autodestruction de l'espèce humaine par les conditions du progrès, à l'image des manipulations génétiques, en biotechnologie, dans le domaine de la reproduction ou dans celui de l'alimentation, deux domaines foncièrement associés à la vie. Le principe du progrès, qui présuppose l'inachèvement de la nature, et, partant, du principe de la Vie, problématise un tel principe de la Vie, dans ses tentatives d'en altérer les modalités, comme l'indique la notion du « développement » associée aux différentes formes de progrès,

1

(

Le principe de la mort, enfin, au cœur, par exemple, de l'étude de Jean-Yves Heurtebise, « Vie et temps : dialectiques de l'ordre et du désordre » (2008), et par lequel se conçoit l'achèvement du principe de la Vie, constitue une aporie, au même titre que le principe de l'origine de la vie que vise à définir la science. Si, par le principe de la mort, se conçoit un terme au principe de la Vie, il s'agirait d'accepter le principe de l'origine de la vie comme « début » de ce principe de la Vie. L'impossibilité pour l'être humain d'appréhender les « origines » de la vie participe de la même logique de l'impossibilité, pour l'être humain, d'en concevoir l'achèvement, que traduirait dès lors le principe de la mort. En soit, la mort constitue un principe qui échappe à l'entendement de l'être humain, en même temps qu'il s'agit d'un principe que le principe de la Vie excède, et qui, dans ce sens, ne saurait servir de cadre de conception d'une « frontière » de la vie. En tant que principe, la mort est un aspect de la réalité visible, mais qui ne saurait rendre compte de l'aspect non-visible de la réalité comme le sont les principes de l'« âme » ou de l'«

## 2.5. LE PRINCIPE ONTOLOGIQUE

Dans le principe ontologique, on identifiera respectivement le principe de l'humain, au cœur, par exemple, de l'étude de Jean-Yves Goffi, « La dignité de l'homme et la bioéthique » (2004) ; le principe du « monde animal », au cœur, par exemple, de l'étude d'Hubert Vincent, « Les animaux : comment, et qu'est-ce qu'en bien parler ? » (2004) ; le principe de la mécanisation animale, au cœur, par exemple, de l'étude de Catherine Larrère et Raphaël Larrère, « Actualité de l'animal-machine » (2004) ; le principe de la santé, au cœur, par exemple, de l'étude de Gérard Wormser, « Normes et enjeux de la représentation du vivant » (2004) ; le principe médical, au cœur, par exemple, de l'étude de Kira Hoareau, « La notion d'erreur médicale en droit russe » (2004) ; le principe psychique, au cœur, par exemple, de l'étude de Marc Jeannerod, « Neurosciences et psychiatrie. Attirance ou répulsion ? » (2004) ; le principe de la mémoire, au cœur, par exemple, de l'étude de Jean-Claude Dupont, « Neurosciences et mémoire » (2004) ; le principe de la pensée, au cœur, par exemple, de l'étude de Brigitte Chamak, « Sciences cognitives et modèles de la pensée » (2004) ; le principe de l'identité, au cœur, par exemple, de l'étude d'Hélène Oppenheim-Gluckman, « Trouble de la pensée et identité » (2004) ; le principe de la socialisation, au cœur, par exemple, de l'étude de Raphaël Rappaport, « Une problématique médicale simple en apparence : l'enfant trop petit » (2004) ; le principe de la sollicitude, au cœur, par exemple, de l'étude de Jacqueline Lagrée, « Le proche ou le tiers médiateur » (2004) ; le principe de la socialité, au cœur, par exemple, de l'étude de Benjamin Kilborne, « L'apparence et l'identité » (2004) ; le principe biologiste, au cœur, par exemple, de l'étude de Jean Gayon, « De la biologie comme science historique » (2004) ; le principe herméneutique, au cœur, par exemple, de l'étude de François Duchesneau, « L'organisation du vivant : émergence ou survenance ? » (2004) ; et le principe de l'écriture, au cœur, par exemple, de l'étude d'Anaïs Frantz, « Tombeau d'Akhnaton une pudeur impressionnante » (2008).

Si le principe ontologique permet de définir la réalité dans son rapport à l'être humain, c'est-à-dire l'environnement physique ou non-physique de ce dernier, c'est un principe qui invoque dans son intelligibilité la relation épistémique entre le principe de la Vie et le Principe de maternité. C'est en effet dans la corrélation entre le principe

de la Vie et le principe ontologique que le fait plurilinguistique, dans l'écriture littéraire, participe des termes du Principe de maternité

Dans sa relation épistémique à l'expression du rapport de l'individu à son environnement physique ou non-physique, le principe de l'écriture, pour ne prendre ici que ce seul cas, est en étroite corrélation avec le Principe de maternité, en cela, participe des conditions d'ensemble de maintien ou de pérennisation de la Vie. Le principe de l'écriture, dont les conditions d'application ou d'association à la vie restent du domaine du symbolisme, ne saurait se comprendre cependant sans sa corrélation intrinsèque au principe ontologique par lequel l'individu, dans le règne animal, ou chez les êtres humains, traduit son rapport à la réalité, c'est-à-dire à son environnement physique ou non-physique. Si les conditions d'application du principe de l'écriture à la vie demeurent également du domaine transcendantal comme le principe de la Vie lui-

po1(u -11(s)9(r)1(A)1(n) d)-1(r)17s7(ui)]TJ0 Tc 08.-0.0.0.8.-0.117 267.20.0m0 Td()



principe religieux, au cœur, par exemple, de l'étude de Michèle Bouix, « Les protestants du Sud-Ouest et la fondation de New Bordeaux » (2004).

Pour l'être humain, la réalité ne peut se saisir qu'à travers ses représentations, d'où le potentiel de sa problématisation par le fait idéologique ou politique, au détriment de sa fonction première, en tant que principe, de participation au principe de la Vie, c'est-à-dire au maintien ou à la perpétuation de la vie. C'est dans ce rapport intrinsèque au principe de la Vie qu'il participe du Principe de maternité, du point de vue épistémique, et c'est au niveau de sa représentation symbolique que se définit son rapport épistémique au plurilinguisme littéraire.

## 2.8. LE PRINCIPE AGRAIRE

Dans le principe agraire, on identifiera le principe de la subsistance, au cœur, par exemple, de l'étude d'Annie Curien, « Les inventions du paysage chez Shi Tiesheng » (1999), le principe de la « Nature », au cœur, par exemple, de l'étude de Françoise Chenet-Faugeras, « L'art du paysage dans Récits d'une vie fugitive de Chen Fou (Mémoires d'un lettré pauvre) » (1999), le principe du « monde », au cœur, par exemple, de l'étude de Yinde Zhang, « Jardin et paysage dans la littérature chinoise traditionnelle » (1999), le principe de l'« au-delà », au cœur, par exemple, de l'étude de Georges Voisset, «





grégaire. Au même titre que son infirmation du principe du pouvoir, le plurilinguisme littéraire, par le biais de l'hétérogénéisation linguistique dans l'écriture, infirme le principe de l'État qui informe celui de la langue « unique » ou de la langue du pouvoir.

Dans le cas du principe de la société, au cœur de l'étude d'Aurélien Berlan, « Structures sociales et mécanismes guerriers : la guerre dans la sociologie weberienne » (2005), il s'agit d'un principe qui vise à définir les groupes humains au nom de spécifications scientifiques en vue de leur contrôle, participant, en cela, du principe grégaire. Il s'agit d'un principe qui ne saurait participer du principe de la Vie, pour sa volonté de circonscrire les conditions de la vie, lesquelles échappent à la volonté humaine. Le principe du plurilinguisme littéraire, qui inscrit la question de la langue dans des termes « externes » à ceux du principe du pouvoir, participe de la même logique par laquelle le principe de la société s'infirme devant le principe de la Vie ou celui de maternité

Dans le cas du principe de la bureaucratie, au cœur de l'étude de Christophe Premat, « La mise à nu des mécanismes guerriers ou la statocratie » (2005), il s'agit d'un principe qui ne se conçoit qu'à partir de celui de l'État ou de la société, et qui, en tant que principe grégaire, participe du principe du pouvoir antinomique au principe de la Vie. À l'image de son infirmation du principe du pouvoir ou du principe de l'État, le plurilinguisme littéraire, par le biais de l'hétérogénéisation des langues dans l'écriture, infirme le principe de la bureaucratie qui se conçoit à partir du principe de l'État et qui constitue le mécanisme d'institutionnalisation du principe de la langue « unique » ou de la langue du pouvoir.

Dans le cas du principe de la nation, au cœur de l'étude de Gauthier Autin, « Gabriel Tarde ou les ressorts psychologiques de la guerre » (2005), il s'agit d'un principe qui vise à définir l'existence humaine à partir de catégories discursives inscrites dans le principe idéologique, et qui, en tant que tel, participe du principe grégaire et demeure antinomique au principe de la Vie. Le principe de la nation a pu servir de base ou de justification au principe de l'État et au principe du pouvoir, à l'encontre du principe naturel de la culture qui, comme la vie, échappe à la volonté des êtres humains ou des êtres vivants. La culture, antinomique au principe idéologique qui vise à la remplacer, constitue un mécanisme intrinsèque et transcendant de maintien de la vie pour les êtres vivants. Le principe du plurilinguisme littéraire, qui infirme les contextes d'imposition de langues de pouvoir comme ceux

que fonde le principe de la nation, infirme également le principe de la nation lui-même.

Dans le cas du principe de la classe sociale, au cœur de l'étude de Jean-Christophe Angaut, « Marx, Bakounine et la guerre franco-allemande » (2005), il s'agit d'un principe qui, à travers ses définitions diverses, intègre la distinction discursive entre les êtres humains à partir du principe économique, religieux, politique ou idéologique qui fonde le principe de la société ou celui de la nation, et qui, en tant que principe grégaire, est déterminé par la conception inégalitaire des êtres humains. Dans la mesure où des principes comme celui de l'argent ou celui de la religion, constituent la base d'un tel principe, ils constituent à leur tour, et au même titre que le principe de la classe et le principe grégaire qui les subsume, des principes antinomiques à la Vie, et ne sauraient, en tant que tels, rendre compte de l'existence des êtres humains. Le principe de la classe sociale ou de la stratification des individus dans les groupes humains au nom de principes discursifs ou contingents comme le fait politique, idéologique ou économique, repose sur la primauté accordée à l'élite chargée d'exercer le pouvoir à l'encontre de l'ensemble des autres individus de ces groupes. Si le principe de l'écriture a souvent été associé à cette élite, qui participe dès lors du principe du pouvoir, c'est par le biais de l'hétérogénéisation linguistique, c'est-à-dire de la réinscription des particularités linguistiques de l'ensemble des individus des groupes humains dans le principe de l'écriture, que le plurilinguisme infirme autant le principe de la classe sociale que celui du pouvoir.

## 2.10. LE PRINCIPE AFFECTIF

Dans le principe affectif, crti3(e05m)1(ent)1( )1(-63(R)-9(I)-18(0(e)1(c)8(t)9;d

psychanalyse » (1999) ; le principe de l'affection, au cœur, par exemple, de l'étude d'Edgar Morin,



littéraire, en rappel de la pluralité constitutive du principe de la langue dans son rapport épistémique au principe de la Vie. C'est à ce titre que le plurilinguisme littéraire participe intimement du principe de la Vie par le biais également du principe de la culture, et ce, à l'encontre du principe du pouvoir ou de l'hégémonie. Pour la spécification des termes des principes corrélatifs du principe de la culture en tant que mécanisme de perpétuation de la vie pour les êtres vivants du règne animal, à l'exemple des êtres humains, il semble évident d'en suivre les expressions à travers le point de vue féminin au cœur, lui-même, du principe féminin qui constitue la base du principe de la Vie, et de le faire à partir

l'écriture renvoie plutôt aux langues non-apprises à l'« école » du principe du pouvoir, et qui sont appelées à ce titre, des langues « orales », ou « maternelles » ou encore « locales ». Si ces langues « non-apprises » à l'« école » du principe du pouvoir proviennent des cultures « maternelles », c'est en cette qualité, qui les inscrit dans le principe de la culture inhérente au principe de la Vie, qu'elles permettent d'infirmer le principe idéologisé de l'école à travers l'infirmité de la langue « unique » du principe du pouvoir.

Le principe éthique, au cœur, par exemple de l'étude de Martine Debaisieux, «*Subtilitez féminines* » : l'art de la contradiction dans l'œuvre d'Hélisenne de Crenne » (1994), rassemble les conditions morales permettant l'organisation du groupe humain pour son intégrité et celle de l'individu, dans les termes du principe de la Vie, c'est-à-dire du maintien et de la perpétuation de la Vie, dans les conditions déterminées de l'environnement physique et non-physique de l'individu et de son groupe. La prévalence de principes moraux non associés au principe de la Vie, mais déterminés par le principe du pouvoir, devient une antinomie au principe éthique. Il en est ainsi du principe religieux ou du principe idéologique définis par le principe grégaire et par le principe du pouvoir, et qui ne sauraient être, en tant que tels, des bases d'établissement du principe éthique. Dans ce sens, le principe du pouvoir, y compris ses principes corollaires, est antinomique au principe

« Nature » exprime toutes les dimensions, qu'il s'agisse de la musique, des couleurs, des essences de parfum, à l'image de la lavande, des saveurs, ou des formes des êtres comme des objets de l'environnement physique. À ce titre, le principe esthétique ne saurait être astreint aux conditions du discours idéologique ou du principe du pouvoir qui en

s'inscrit en antinomie au principe métaphysique, et qui, de ce fait, est infirmé par le principe métaphysique.

Le principe matrimonial, au cœur du principe maternel, et au cœur, par exemple, de l'étude de Marie-Florine Bruneau, « Le sacrifice maternel comme alibi à la production de l'écriture chez Marie de l'Incarnation (1599-1672) » (1994), rassemble les conditions d'établissement du principe maternel en tant que cadre de réalisation du principe de la Vie. C'est pour l'intégrité de l'individu issu de la conjonction des principes corrélatifs du principe de la reproduction que se comprend le principe matrimonial. À ce titre, le principe matrimonial ne saurait être astreint aux modalités de contrôle du groupe humain, c'est-à-dire au principe du pouvoir, comme peut l'être le principe du « mariage » qui demeure un « contrat » assujetti à des finalités autres que 418cj0.458c0 icétu(sa)1(t)8(i)-1(o)3 (1992h1(t)2( f)2(22)5/D 1 BDbi i mariu(s)-1

« mariage 1(t)(sa)1(t)8(i)-1(o)3 (1992h1(t)2( f)2(22)5/D 1 BDbi i mariu(s)-1  
« mariage 1(t)(sa)1(t)8(i)-1(o)3 (1992h1(t)2( f)2(22)5/D 1 BDbi i mariu(s)-1 Tw 4.7(1i)

du groupe humain ou dans le règne animal en général, si le principe de la nutrition suit également des rites, dans les mêmes termes que le principe matrimonial, il en est de même des expressions « artistiques » comme la danse ou les rites funéraires, ou encore les rites du principe de la reproduction, qui, ensemble, participent de la valeur symbolique que l'individu ou son groupe attache aux mécanismes de perpétuation de la vie pour en traduire la pérennité dans les termes de la culture ou de la « tradition ». Si la « tradition » comprend ainsi l'ensemble de ces rites que le groupe peut transmettre de générations en générations pour l'intégrité des individus, la tradition devient la pierre angulaire des mécanismes de perpétuation de la vie, c'est-à-dire devient intimement associée au principe de la Vie. C'est à ce titre qu'elle ne saurait être infirmée par quelque discours que ce soit ou quelque principe idéologique que ce soit, à l'exemple du principe du progrès qui l'inscrit dans l'antinomie du « développement », ou à l'exemple du fait colonial qui l'inscrit en antinomie au principe de la « modernité » fondé lui-même sur le principe du pouvoir ou sur celui de la mort. Dans le plurilinguisme littéraire, le « sacrifice » des langues locales, qui sont pourtant des manifestations de la pluralité intrinsèque du principe de la langue et de son rapport fondamental au principe de la culture, puis de la Vie, constitue une antinomie au principe du rituel. Si les langues « locales » sont les résultats de « traditions » associées au principe de la culture, c'est le rappel d'une telle importance par le biais de l'écriture, qui fait participer l'hétérogénéisation linguistique dans l'expression littéraire au principe du rituel. Dans ces conditions, le principe du pouvoir, qui sous-tend celui du « sacrifice » des langues locales au profit de la langue « unique », s'inscrit en antinomie au principe du rituel et de son rapport intrinsèque au principe de la Vie.

Le principe du tabou, au cœur, par exemple de l'étude d'Élisabeth Caron, «



à-dire dans les termes des mécanismes de perpétuation de la vie. À ce titre, le principe idéologisé de l'école, qui fragmente le « savoir » à des fins de pouvoir ou d'économie en le dissociant du rapport de l'individu qui en bénéficie à ses environnements d'existence, est une antinomie au principe du savoir tel qu'il se définit par son rapport intrinsèque au principe de la Vie. Le principe du savoir ne saurait donc être astreint à aucun principe antinomique au principe de la Vie. Le principe du pouvoir ou du contrôle du groupe humain, ou encore le principe politique ou religieux, qui redéfinit les connaissances à des fins idéologiques, comme dans le cadre de l'historiographie appliquée aux espaces colonisés, s'inscrit ainsi en antinomie au principe du savoir et, partant, au principe de la Vie. Dans le plurilinguisme littéraire, c'est la somme des connaissances du groupe par rapport à ses environnements qui informe la spécificité des langues locales, assurant ainsi leur participation intrinsèque au principe didactique inhérent au principe de la culture. Par le rappel de cette spécificité, locale, du principe de la langue et du principe de la culture, l'hétérogénéisation linguistique dans l'expression littéraire participe du principe du savoir dans son rapport au principe de la Vie. L'infirmité, ainsi, du principe du pouvoir, qui sous-tend le principe de la langue « unique » antinomique au principe du savoir, par le plurilinguisme littéraire, inscrit également le principe du pouvoir en antinomie au principe du savoir.

Si le principe du pouvoir reste déterminant dans l'organisation des collectivités humaines ou encore chez les autres êtres vivants du règne animal, c'est par son caractère antinomique au reste de ces collectivités, qu'il s'agisse de son rapport au principe de la violence ou à celui de la coercition, qu'il ne saurait participer, du point de vue épistémique, au principe de la Vie, c'est-à-dire aux conditions favorables à l'intégrité du groupe. Si, dans l'exemple du principe de l'argent, qui ne se définit que par sa relation foncière au principe du pouvoir, la condition d'intégrité du groupe repose sur l'inaccessibilité de tous les individus du groupe à la « prospérité » qui dérive de ce principe, et qui détermine le statut d'intégration ou non de l'individu au principe du pouvoir, ce dernier, et avec lui le principe de l'argent, ne saurait servir de mode de détermination de la vie, que ce soit celle du groupe humain ou celle plus générale du principe de la Vie. C'est en cela que le principe de l'argent, par exemple, reste antinomique au principe de la Vie, et, partant, au Principe de maternité. Le principe du pouvoir est un principe  $\omega$ -déterminé par la préservation de la vie, au sens fondamental ou épistémique, mais par l'expression d'une individualité ou d'une particularité présentée comme « préservation » de la vie ou « auto-conservation », et, cela, aux dépens de l'intégrité d'autres individus. C'est en cela que le principe du pouvoir répond aux mêmes déterminations que le principe de la « maladie », c'est-à-dire repose sur le principe du virus ou du parasite, à l'image du principe idéologique. C'est à partir de ce principe du parasitage de la vie, que le principe du pouvoir reste antinomique au principe de la Vie, et, partant, au Principe de maternité. C'est en cela que se comprend sa relation intrinsèque au principe de l'idéologie à la base de ses expressions politiques ou religieuses, par exemple. Le plurilinguisme littéraire, en infirmant le principe de la langue unique fondé par le principe du pouvoir, infirme autant le principe du pouvoir que son principe idéologique fondateur.

Le principe de la contingence, au cœur, par exemple, de l'étude d'Amadou Lamine Sall, « La création dans le contexte de l'exiguïté : l'exemple de l'Afrique francophone » (2000), est un principe qui détermine le caractère relatif et abusif du principe du pouvoir, l'obligation faite au détenteur du pouvoir de tout mettre en œuvre pour contrôler cette contingence donnant lieu au principe de la violence par lequel se définit également le principe du pouvoir. Il s'agit donc d'un principe qui soulève la question de la relativité du principe du pouvoir dans son fondement et dans son fonctionnement, autrement dit, du



composantes. Le principe de l'association bénéficie ainsi d'une délégation de pouvoir qui lui permet à son tour de se constituer soit en interlocuteur du pouvoir, soit en son porte-idéaux ; dans l'un ou l'autre des cas, il assure en retour au principe du pouvoir la « légitimité » dont il a besoin pour sa justification. À ce titre, le principe de l'association participe intimement des modalités du principe du pouvoir. C'est à ce titre également qu'il met en lumière le principe du parasitisme par lequel se comprend le principe du pouvoir. Pour la question du plurilinguisme littéraire, c'est par le principe de l'association que l'écrivain est appelé à « servir » les intérêts de la langue du pouvoir dans sa mise en texte et dans sa « célébration » éventuelle. Par l'hétérogénéisation linguistique dans l'écriture, l'écrivain infirme le principe de l'association et rappelle la non-congruence du propre principe de la langue du pouvoir.

Le principe de la complicité, au cœur, par exemple, de l'étude de Denis Saint-Jacques, « Présentation : Mauvaises fréquentations. Les réseaux littéraires France-Québec (1900-1940) » (2004), et qu'il faut distinguer du principe de l'association, participe des moyens plus implicites par lesquels le principe du pouvoir crée l'adhésion dont il a besoin de la part de la collectivité qu'il s'est assujettie, et, cela, par la mise sur pied de

concerner l'intérêt de l'ensemble de la collectivité, ni permettre de penser la préservation de l'intégrité de cette collectivité. Les principes de la coercition ou de la violence qui déterminent le principe du pouvoir en sont l'expression, et, à ce titre, ne sauraient correspondre au discours de légitimation par lequel le principe du pouvoir se pose en garant de l'intégrité de la collectivité ou de son intérêt. Le principe de la complicité participe intimement des modalités du principe du pouvoir. C'est également un principe qui met en lumière l'exigence de « contribution » inhérente au principe du pouvoir, à son fonctionnement et à sa perpétuation. Pour la question du plurilinguisme littéraire, le principe de la complicité semble moins adéquat que celui de l'association, dans les termes de l'incidence du principe du pouvoir dans la problématique de la langue. C'est cependant à travers les divers mécanismes de fonctionnement de l'institution littéraire, que se « bâtit »





individu au détriment d'un autre. C'est en cela que les phénomènes de la nature ne se produisent pas dans la perspective d'un intérêt particulier qui s'exprimerait au détriment d'un intérêt général. Le principe de la

de fait à l'encontre de l'intégrité de leurs parties « contractantes », au risque de l'auto-annulation de ces lois elles-mêmes, tout autant que du système « légal » qui leur donne leur raison d'être, ici, le système judiciaire. Si le système judiciaire s'inscrit ainsi en antinomie au principe de la Vie, il l'est déjà par rapport à ses propres termes de justification. Il en va, ainsi, de l'ensemble du principe juridique sur la base duquel se comprend et se justifie le principe de l'État, c'est-à-dire en tant que cadre « contractuel



les empires du passé ont trouvé leur infirmation dans la propre infirmation du principe de l'indifférence par lequel ils se sont constitués, ensemble avec les principes corrélatifs du principe du pouvoir. Toute infirmation du principe de l'hégémonie conduit à la restitution à l'espèce humaine ses prérogatives inaliénables en matière des spécificités individuelles et collectives que le principe de la culture résume et préserve dans son dynamisme constant. Le principe de l'indifférence est à proscrire de l'histoire des êtres vivants, quel qu'il puisse se manifester, qu'il s'agisse des manipulations génétiques qui visent à altérer les caractéristiques naturelles de l'être vivant pour des raisons idéologiques de « profit », ou qu'il s'agisse des « campagnes » politiques visant à « éradiquer » les spécificités culturelles et naturelles des collectivités au nom de raisons idéologiques de « profit

laquelle l'être humain trouve ses moyens de subsistance se situe, comme l'indique la science, à la « bonne

su « freiner



base ou le noyau de ses défenseurs à l'encontre de l'intégrité de l'ensemble de la collectivité, constitue une offense à la capacité de l'espèce humaine à la « raison ». Si le principe du clientélisme, par les divers moyens du fait idéologique, a permis au discours politique d'infirmier des principes cardinaux comme le principe agraire ou le principe métaphysique, au profit de principes antinomiques à la Vie comme les principes du progrès ou de l'argent au cœur de la « modernité », ensemble, l'histoire de l'humanité semble être arrivée à une nouvelle phase qui sans rappeler celle des anciens sauriens popularisés sous le terme de « dinosaures » par le cinéma ou la télévision « modernes », laisse tout de même la porte ouverte aux rapprochements. Le rapport de l'espèce humaine à la Nature demeure celui de l'enfant à sa mère, et ne devrait pas être « sevré » comme le souhaite symboliquement et dans les faits, le principe du progrès. Pour la

politique du pouvoir, ou son fondement idéologique, le pousse en tant que principe à se substituer à un tel mécanisme bénéfique pour le principe de la Vie, il ne saurait répondre aux termes complexes de ce mécanisme que permettent d'entrevoir seulement les « phénomènes » de la nature telles qu'elles modifient constamment la « Nature » pour la poursuite des conditions favorables à la vie sur la planète. C'est par rapport à ce mécanisme qui ne relève plus d'un « contrôle », mais d'un aménagement relevant de la transcendance, que le terme de contrôle demeure pertinent dans l'invalidation du principe du pouvoir qui vise à remplir un rôle qui excède sa propre essence de fait humain, et la propre essence de l'être humain en tant qu'émanation du principe de la Vie. À partir d'un tel constat qui n'est épistémique que dans la réflexion qui le prend en charge en tant qu'aspect du principe de la Vie dont les expressions font le « quotidien

e2(m)7

« contrôle social » associées au principe de l'État ou de la « société », est intimement lié au principe de la violence, l'imposture morale qu'il représente se double d'une malveillance que même les limites éprouvées du principe juridique ne sauraient entériner. C'est dans un tel cadre, moral, pour le moins, que le principe du contrôle demeure antinomique aux modalités de maintien de l'intégrité des individus et des collectivités humaines, ensemble avec les conditions matérielles leur assurant leur intégrité holistique. Le principe du contrôle, à l'image du principe de la violence et du principe du pouvoir qu'il subsume, demeure une antinomie au principe de la Vie. Ce n'est plus une question philosophique que de souligner la non-pertinence d'une démarche qui vise à contrôler le propre mécanisme par lequel elle existe et dont elle ne connaît ni les dimensions ni les modalités réelles de constitution et de fonctionnement, c'est-à-dire qu'elle ne « contrôle » pas. Si des abus ont pu être historiquement commis à l'encontre de collectivités humaines, que ce soit sur la vie des individus ou sur les moyens matériels de leur existence comme dans le cas des colonisations européennes à l'encontre des populations autochtones de l'étranger ou des populations riveraines









expression ; de même, dans son inscription foncière dans le principe idéologique, c'est-à-dire fondé sur la « défense » d'un intérêt politique particulier par rapport à l'intérêt général, il ne saurait non plus répondre de cette expression. Le discours du pouvoir, par le principe du travestissement, met en œuvre son principe idéologique fondateur, pour asseoir le pouvoir et lui assurer sa pérennité. Le principe religieux, comme le fait politique à travers le principe du parti politique, ou de toutes les expressions du système politique, de la dictature à la monarchie et à leurs variantes, repose sur le principe du travestissement de la réalité et sur le principe de la sectarisation pour assujettir la collectivité à des intérêts particuliers. Si la notion tant célébrée de la « noblesse » dans l'histoire des cultures «

« pouvoir ». Si le principe du chef matérialise ce « centre » du pouvoir, c'est surtout avec les divers « échelons » de la structure du pouvoir que s'irradie la base idéologique par laquelle se définit ou se comprend le principe du pouvoir. Si, dans le système stellaire, pour rester dans la même analogie géologique, le principe de la gravité maintient l'ensemble d'un système planétaire en un « bloc » assujéti aux « lois » de la physique c'est-à-dire celles de l'attraction et de la rétention de la matière, il en va de même dans le principe du pouvoir où le fait idéologique constitue le principe de la « gravité » pour le pouvoir. À la différence cependant du système planétaire, où le principe de la gravité n'augmente pas la capacité d'attraction d'une planète par le fait de l'adjonction d'autres planètes ou d'autres « corps » planétaires dans son champ de gravité, le fait idéologique par lequel fonctionne le principe du pouvoir s'additionne du pouvoir au fur et à mesure que s'ajoutent, dans son « champ d'attraction », de nouvelles structures de pouvoir ou de « délégations » de pouvoir telles que constituées à partir du principe de la hiérarchisation. Chaque échelon de l'exercice du pouvoir augmente ainsi, et de manière exponentielle, le propre pouvoir du « centre » dont il dépend et dont il exerce la délégation de pouvoir. Au contraire, donc, des lois transcendantales de la physique par lesquelles le système stellaire et le système planétaire, par le biais du principe de la gravité, « fonctionnent » en maintenant la vie là où elle se manifeste, dans le principe du pouvoir, l'effet analogue du fait idéologique, par rapport au principe de la gravité, contribue à l'exacerbation du principe du pouvoir dans son antinomie à l'intégrité de la collectivité, et c'est par le biais du principe de la hiérarchisation que se réalise un tel effet auto-expansif du principe du pouvoir. Il a été indiqué et démontré qu'une bonne administration dépend de la rigueur de son organisation, et, cela, par le

système administratif dépendant du pouvoir. Ensemble, ici, avec les autres secteurs du « service public », ils établissent les « mailles » du système de contrôle du pouvoir sur la collectivité, autrement dit, les mécanismes du principe du contrôle par lequel fonctionne le principe du pouvoir. Dans le système administratif, le principe de la hiérarchisation constitue une « manifestation » du pouvoir central, au point d'en refléter les propres modalités de fonctionnement. Ainsi, dans un modèle d'organisation politique du pouvoir, dans le principe de l'État, la structuration du système administratif tendra à refléter le degré de coercition par lequel fonctionne le pouvoir. Il en va ainsi des individus qui s'inscrivent dans les échelons du système administratif et dont les « comportements » viseront à refléter ceux des individus exerçant le pouvoir au « centre » de ce pouvoir. Dans les termes du principe de la hiérarchisation par lequel le principe du pouvoir se « reproduit » à même le niveau individuel de la collectivité, le principe du pouvoir s'inscrit dans les mêmes termes que celui de la « maladie » dans son caractère foncièrement antinomique à la Vie ; le principe du pouvoir, en tant que « gangrène » de la vie de la collectivité, s'étend, dans les mêmes termes de la « maladie », par le biais du principe de la hiérarchisation qui, à ce titre, le constitue en contradiction à sa propre définition de « service public ». Le principe idéologique apparaît ainsi au cœur de ce principe de la hiérarchisation qui finit par masquer son interdépendance fondamentale avec le principe du pouvoir. Si le principe du pouvoir est antinomique au principe de la Vie, ainsi en est-il du principe de la hiérarchisation. Dans le modèle des armées « modernes », c'est-à-

pouvoir politique. Si la soumission de l'individu, dans ce « service public », aux divers échelons du pouvoir se définit dans le potentiel de la perte de la vie de l'individu, et si l'assujettissement de cette auto-dénégation de l'individu ne se définit cependant pas au nom de l'intérêt général, mais plutôt au nom du principe de l'intérêt particulier par lequel se définit le pouvoir, le fonctionnement idéologique d'un tel travestissement constitue un crime dont les ressorts ne restent pas au seul niveau de la conscience morale. Le principe du pouvoir, dans le cas particulier du service militaire, assujettit le « service » de l'individu à sa subsistance à travers le principe de la professionnalisation des armées,

langue « unique ». L'infirmité du principe de la langue « unique » par le biais de l'hétérogénéisation linguistique dans l'écriture, constitue également l'infirmité du principe de la hiérarchisation.

Le principe de la taxonomisation, ou de la classification, au cœur, par exemple, de l'étude de Jean-François Chassay, « La science à l'essai » (2005), participe des modalités de la « rigueur » par laquelle se présente et se légitime le principe du pouvoir. Son exemple ultime se retrouve dans le système administratif par lequel fonctionne le principe de l'État, ou dans le système « scientifique » par lequel se définit le principe du progrès ; le principe de l'État reste profondément associé, dans sa variante « moderne », au principe du progrès tout autant qu'il l'était au principe religieux avant l'« ère » scientifique du « progrès ». Le principe de la taxonomisation, dans son intelligibilité, constitue le mode d'appréhension « méthodique » de la réalité, et procède par la « classification » des faits ou des éléments de la réalité. C'est au niveau des « critères » de cette classification







les objets à leurs niveaux subatomiques. Les travaux de la physique quantique sont à la recherche d'une telle particule qui servirait alors à dissocier le principe de la gravité d'avec son explication par la transcendance. Si la recherche sur le principe de la gravité date de plusieurs siècles, les états des résultats fournis par cette recherche ne parviennent pas encore à circonscrire un tel phénomène pourtant fondamental dans la « fabrique » de l'univers ; le principe de la gravité demeure à cet effet au-delà de l'intelligibilité de l'être humain, ce qui l'inscrit, comme envisagé depuis les constats de Newton, dans le domaine de la transcendance. Le principe de la spéculation est au cœur du principe du pouvoir, par la capacité discursive qu'il donne au fondement idéologique du principe du pouvoir. C'est par le principe de la spéculation c.h(l)7(o)1(g)6(ique)1( d)1(g)6(ique)2gique(2 0 Td[289 T(h(l8(ipe)1(

discours deustification sur une « ascendance »

1(8(a)1(l)6(e,)1( i)-1(l)6( s')-3(a)1(g)5(i)-13(t)8( d)-2(')-3(u)-1(ne «)]TJ0 Tc 0 Tw 15.072  
 ns le domDipa, (i) d'ipe de -2(a-1)6(p)ll(J)0 802) ll(nc)0.70 end Tw(2)21(487(re) 289) 8T]16  
 lpastion du principe delpagr d[289 Tité,alpaissciati





du principe qui détermine celui du contrôle inhérent au principe du pouvoir ou en tant que mécanisme de fonctionnement du principe du pouvoir.

Dans le cas du principe de l'emblématisation, au cœur, par exemple, de l'étude de Maryse Souhard, « La contribution de l'École britannique » (1995), il s'agit du principe qui détermine les mécanismes de fonctionnement du principe du pouvoir à partir du système de détournement du principe symbolique ; en cela, se comprend l'importance du symbole pour le principe du pouvoir, qu'il s'agisse du drapeau, de l'hymne, des insignes, de la langue, du territoire et de ses frontières, ou du modèle de société.

Dans le cas du principe de la mythologisation, au cœur, par exemple, de l'étude de Denis Saint-Jacques, « La littérature et sa socialité » (1995), il s'agit du principe qui détermine le système discursif de légitimation du principe du pouvoir.

Dans le cas du principe de l'héroïsation, au cœur, par exemple, de l'étude de Michel Biron, « La sociocritique : un projet inachevé » (1995), il s'agit du principe qui détermine le système de clientélisation

système de justification métaphysique ou religieuse en tant que mécanisme de fonctionnement du principe du pouvoir.

Dans le cas du principe de l'ostracisation, au cœur, par exemple, de l'étude de Laurent Lamy, « Du « traduire » comme extradition » (1993), il s'agit du principe qui détermine le système de « cimentation » du pouvoir par le biais de la fidélisation de « membres » à opposer à des non-membres, en tant que mécanisme de fonctionnement du principe du pouvoir, et en interdépendance avec le principe de la sectarisation.

Dans le cas du principe de la culpabilisation, au cœur, par exemple,

de l'étude de Régis

1(R)6(ég)5R(u po)1(u4o)-19(mm4'5.19e)1(m)8[(A(e)l)1-6(x-0.00s[646 52 T6w2c 0 Tw(e).[Dacj. 3

ce modèle de société qui vise à se substituer au modèle culturel issu des traditions humaines avant l'ère de la « modernité », c'est-à-dire au modèle de collectivité fondé sur le principe de la tradition culturelle et non-politique. À travers le principe de la contractualisation, c'est la propre notion du libre-arbitre par laqu



conjecturale de faits, d'objets et même d'êtres vivants auxquels sont assignées des valeurs que traduit le fait monétaire ou le « principe de l'argent ». À ce titre, ces faits, objets et êtres vivants, comme les voix d'interprétation évoquées dans l'article de David Christoffel (2005), restent externes à leurs évaluations. Le principe de l'argent demeure cette extranéité non-existante qui est pourtant devenue la mesure de la vie et utilisée dans son fondement idéologique comme mode de substitution du rapport de l'être humain au principe de la Vie. Il s'agit d'un changement épistémologique fondé sur le principe du paradoxe, et qui, pour sa constitution inégalitaire ou discriminatoire et pour son apport au maintien du principe du pouvoir, demeure une antinomie aux conditions de maintien de la Vie. C'est dans ces conditions que le principe de l'argent est foncièrement infirmé par le principe de la Vie, et, partant, par le Principe de maternité, tout autant que par les déterminations transcendantales par lesquelles se comprend le principe de la Vie. C'est par son caractère « paradoxal » épistémique, également, que le principe de l'argent ne saurait participer du principe de la Vie, ni constituer son mode de perpétuation comme il en est le cas aujourd'hui, au terme de la « modernité ». Dans la question du plurilinguisme littéraire, le principe de l'argent a pu servir de justification au principe de la langue unique, dans les termes du principe du pouvoir, au détriment de la pluralité constitutive du principe de la langue ; l'infirmité du principe de la langue unique par le plurilinguisme littéraire, fait participer l'hétérogénéisation linguistique dans l'écriture à l'infirmité du principe de l'argent.

Dans le principe du pouvoir, en tant que principe antinomique au principe de la Vie, le principe du commerce, au cœur, par exer t a 3

l'argent qui constitue son principe fondateur. Dans la question du plurilinguisme littéraire, le principe des échanges commerciaux a pu servir de justification au principe de la langue unique antinomique au principe de la Vie ; c'est en cela que l'hétérogénéisation linguistique dans l'écriture, par son infirmation du principe de la langue unique, infirme également le principe du commerce.

Le principe de l'économie, à la suite du principe du commerce et au cœur, par exemple, de l'étude de Gérôme Roger, « L'essai, point aveugle de la critique ? » (2005), a fini par se sug1(it)9r unug1princi

antinomique au principe de la Vie, et, partant, au Principe de maternité. C'est en cela également qu'il est infirmé autant par le principe de la Vie que par le Principe de maternité. Le principe de la « masse » est fondé sur la saisie discursive de l'ensemble de la collectivité envisagée par le pouvoir, pour les besoins de l'exercice du pouvoir. Il s'agit d'un amalgame discursif des individualités de la collectivité, à l'exemple du principe de l'anonymat appliqué à l'individu dans le principe du pouvoir, qui inscrit le principe de la « masse » dans les modalités du principe du pouvoir. Le principe discursif de la « Francophonie » en est un exemple, car fondé sur l'unicité d'une identité linguistique collective présumée, et à partir duquel se définit en son antinomie le principe de la

Nez qui voque de Réjean Ducharme (2004), il s'agit du principe par lequel le principe du pouvoir se définit dans la personne d'un individu posé non dans son individualité ontologique concrète, mais dans sa représentativité des termes idéologiques du pouvoir, et doté de tous les mécanismes de fonctionnement et de pérennisation du principe du pouvoir pour l'exercice du « pouvoir » au nom du principe du pouvoir qui l'investit. Il s'agit donc d'un principe qui participe intimement du principe du pouvoir, mais qui en est à la fois l'émanation et l'aboutissement, en un cercle assimilable au nœud gordien de la contradiction. Le principe du chef met ainsi en lumière la nature autocentrée et autotélique du principe du pouvoir.

### 3. LE FONDEMENT ONTOLOGIQUE DE LA RÉSISTANCE

#### 3.1. LE DROIT DE LA FICTION

Si les éléments du Principe de maternité permettent ainsi de comprendre la résistance de l'écrivain francophone dans le cas de la textualisation des langues dans son écriture, c'est au nom du « droit de la fiction » dont celui-ci se prévaut.

L'exemple de l'écriture francophone et de son rapport à ses conditions discursives de production et de signification, permet en effet de rappeler le fondement ontologique de l'écriture ou de la fiction comme lieu d'expression de la résistance à l'idéologie, autrement dit, de son « droit » à la représentation de la résistance de l'être humain dans son rapport à la réalité sociale. Pour Jean Bessière (1999), les modalités épistémologiques de constitution des écritures postcoloniales en « écritures du droit », c'est-à-dire elles-mêmes en modalités ontologiques légitimes d'expression de la résistance, tiennent notamment du principe du « droit » de la fiction :

Dans les débats contemporains sur les littératures venues après les indépendances, sur ces littératures qui sont celles du Tiers-monde et celles que l'on dit postcoloniales, dans la reconnaissance de ces littératures, qu'elle soit dite à partir du premier monde, à partir du troisième monde, à partir de ces mondes qui n'appartiennent ni à ce premier, ni à ce troisième monde, prévaut, dans la disparité de ces débats, une double question : en quoi l'écriture romanesque peut-elle équivaloir à un langage du droit ? En quoi le droit reconnu à la fiction peut-il être adéquat à ce langage du droit ? Reconnaître le droit à la fiction, ce n'est d'abord que reconnaître que la fiction porte une information, un ordre de l'information, qu'elle







Si la pertinence de ce concept semble donc avoir été établie pour que son usage cautionne nombre d'études concernant les littératures produites dans des circonstances historiques comme celle de la colonisation européenne<sup>8</sup>, c'est à sa levée, dans son fondement idéologique, que visent les nouveaux paradigmes de définition de la question de la langue dans l'expression littéraire, à l'exemple des écritures francophones :

À travers l'importation du concept de diglossie dans la recherche littéraire se construisent donc des représentations de la littérature à qui l'on attribue « la mission d'articuler le projet national, de faire émerger les mythes fondateurs d'une communauté et de récupérer sa mémoire collective ». Dans cette perspective, la référence au « peuple » et à l'authenticité conduit à promouvoir une littérature qui « risque de devenir monologique et de construire une identité du type ethnocentrique, qui circonscrit la réalité à un seul cadre de références » [Bernd, 1995 : 25]. (Beniamino, 1999 : 224)

La levée du paramètre « diglossique » permet dès lors de mettre en lumière la pertinence ontologique de l'expression littéraire, autrement

ceux-ci des s

du plurilinguisme et ses mécanismes d'inscription et d'appréhension dans les écritures francophones en Afrique au Sud du Sahara. L'auteur aborde dans sa réflexion la question de la substitution lexicale et syntaxique caractéristique d'une écriture en situation de contact de langues, où l'écriture dans une langue dominante ne suffit pas à rendre compte de la réalité socio-culturelle de l'écrivain issu d'un contexte culturel autre que celui de la langue dominante. Le principe de l'hétérolinguisme, défini dès lors dans un cadre épistémique, se présente, pour l'auteur de l'article, comme une modalité de réponse à une telle situation hégémonique de contact de langues. Dans les termes du Principe de maternité, la réflexion évoque l'incidence négative du principe grégaire caractéristique du fait colonial, dans la question de la langue de l'individu colonisé.

Pour Claude Éric Owono Zambo, c'est le contexte socio-discursif colonial et post-colonial dans son rapport à l'intentionnalité de l'écrivain francophone, qui détermine la question du plurilinguisme et de ses conditions discursives d'inscription dans les écritures francophones. En se fondant sur la carrière et l'œuvre de l'écrivain Mongo Beti, l'auteur propose dans son article une réflexion sur la problématique du rendu textuel de la question de la langue et de son rapport historique de pouvoir dans le contexte de l'écriture francophone et de sa genèse coloniale. La réflexion met ainsi l'accent sur la portée identitaire de la io

LANGUE ET

la fois avec le principe ontologique et avec le principe du symbolisme

textualisation. Dans les termes du Principe de maternité, la réflexion proposée met en lumière la corrélation entre le principe de l'écriture et le principe de la culture, ensemble avec le principe ontologique, dans l'infirmation du principe du pouvoir dont l'incidence s'étend à la question de la langue dans l'expression littéraire.

Lentic

et conformément aux termes du Principe de maternité, la textualisation des langues dans l'écriture participe dès lors des modalités par lesquelles l'individu écrivant restitue la pluralité constitutive du principe de la langue, de son rapport au principe de l'écriture et de son rapport au principe ontologique, à l'encontre des principes corrélatifs du principe du pouvoir tels qu'ils sont exprimés dans la question institutionnelle de la Francophonie.

L'article de Wafae Karzazi porte, lui, sur le roman francophone du Maghreb, dans l'exemple de *La Mère du printemps* de Driss Chaïbi. Il s'agit, pour Wafae Karzazi, d'étudier dans ce roman de l'écrivain marocain, les formes de l'oralité ainsi que sa fonctionnalité discursive dans le sens de la reconstitution du fait identitaire péjoré par l'Histoire. Pour W. Karzazi, c'est l'occasion pour l'écrivain d'indiquer la possibilité à l'écriture littéraire d'introduire, par le biais du fondement culturel de l'« oralité », l'hétérogénéité linguistique et langagière dans le monolithisme idéologique des règles de la « langue du pouvoir » représentée, dans le roman, par le français issu du fait colonial. Par l'apposition des faits de la langue « maternelle », tel le berbère, au français du pouvoir, la textualisation des langues participe, dans cette œuvre, à l'infirmité du principe du pouvoir tel qu'il affecte la question de la langue, mais aussi à la réinstitution de la prévalence du principe de la culture, conformément aux termes du Principe de maternité

Article de Wafae Karzazi (M. J. 1991), *Textualisation des langues dans les écritures francophones*, n° 2, p. 111-119.

d'axiologisation, c'est-à-dire de sexualisation, de la question de la langue dans ce roman, dans la mesure où un tel processus permet à la romancière suisse de poser la question de l'inclusion ou non de l'individu-femme dans la société de référence de son écriture. La notion d'écriture et de langue « féminines » ainsi mise de l'avant dans l'article, participe de l'intentionnalité discursive et militante de la romancière dans la mise au jour de l'infirmité du principe féminin dans un contexte socio-discursif européen historiquement déterminé par le discours « masculin » antinomique au principe féminin. La textualisation des langues participe dès lors, dans cette œuvre, et conformément aux termes du Principe de maternité, à la reconstitution de l'intégrité ontologique niée à l'individu-femme dans un tel contexte socio-discursif, c'est-à-dire, à la réinstitution de la prévalence du principe féminin par rapport au principe grégaire de l'hégémonie.

L'article de Fanny Mahy porte, enfin, sur le roman francophone des Caraïbes, dans l'exemple de *Solibo Magnifique* de Patrick Chamoiseau. Il s'agit, pour Fanny Mahy, d'étudier, par-delà la spécificité du paradigme proposé pour la lecture de ce roman de Patrick Chamoiseau, le « dire-monstre », la problématisation, chez l'écrivain, de la société antillaise post-coloniale de référence de son écriture. En même temps que l'hétérogénéisation de la langue dans l'écriture participe des modalités de mise en texte de cette problématisation, le roman constitue le lieu, pour l'écrivain, de mise en questionnement du principe de la bureaucratie associé au pouvoir administratif issu du fait colonial, dans la mesure de l'antinomie de cette bureaucratie au principe de la Vie. Dans les termes du

œuvres. En tant que philologie moderne, la critique postcoloniale cherche à rendre des œuvres remarquables présentes à la conscience des contemporains en analysant l'environnement spécifique des textes d'expression française. Elle met notamment en évidence l'esthétique de la résistance des pionniers, les stratégies de construction d'un champ littéraire qui n'existe pas encore et tente de clarifier les situations d'énonciation contemporaines où domine la coexistence de littératures en langues autochtones et de littératures francophones à vocation plus cosmopolite.

L'étude de la « conscience linguistique » des auteurs et l'analyse des formes littéraires qu'elle revêt sont une seconde orientation cardinale du postcolonialisme. (1999b : 147)

---

## Ouvrages cités

- ACKER, Céline. « La « scène » de la guerre ou la monstration des mécanismes chez Eschyle et Kant ». Sens Public Février 2005. Dossier « Les mécanismes guerriers ». [www.senspublic.org/spip.php?article132](http://www.senspublic.org/spip.php?article132). Consulté le 21 mars 2011.
- AMELA, Janvier. « Aneho, espace littéraire dans l'œuvre de Couchoro », dans N. L. GAYIBOR, Le Tricentenaire d'Aneho et du pays Guin. Volume 2 Société, culture et développement en pays Guiné : Presses de l'Université du Bénin, 2001. 441-456.
- ANGAUT, Jean-Christophe. « Marx, Bakounine et la guerre franco-allemande », Sens Public Février 2005. Dossier « Les mécanismes guerriers ». [www.senspublic.org/spip.php?article131](http://www.senspublic.org/spip.php?article131). Consulté le 21 mars 2011.
- ANGENOT, Marc. « L'Esprit de censure : nouvelles censures et nouveaux débats ». Discours sociaux Social Discourses, vol. 7, n<sup>os</sup> 1-2, Hiver-Printemps 1993. 7-48.

-----.

Québec : Les Presses de l'Université Laval / Paris : Présence africaine, 1997a. 279-

Aix-Marseille I, le 24 mars 2006. [www.senpublic.org](http://www.senpublic.org) 0 T2-14(on4.)9



COLLIN, Françoise. « Déconstruction/destruction des rapports des sexes ». *Sens Public* Octobre 2003. Dossier « La différence des sexes : enjeux et débats contemporains ». [www.senspublic.org/article.php?id\\_article=43](http://www.senspublic.org/article.php?id_article=43) Consulté éins

».

DE GENNES, Pierre-Gilles. « Nature des objets de mémoire : le cas de l'olfaction ». *Sens Public* Mars 2008. Dossier « La Vie et le Temps Tec 0.37(0)-1e(Tv Π) 1p(i)-13(n91p(i)-3?(is)d 0 T\_que)1( Tr) Td[-1(s .3(r





- GRUTMAN, Rainier. « La langue paternelle en littérature ». *Discours social/ Social Discourse*, vol. 5, n<sup>os</sup> 3-4, Été-Automne 1993. 43-54.
- HAMON, Philippe. « L'épidictique : au carrefour de la textualité et de la socialité ». *Discours social/ Social Discourse*, vol. 7, n<sup>os</sup> 3-4, Été-Automne 1995. 85-90.
- HEURTEBISE, Jean-Yves. « Vie et temps : dialectiques de l'ordre et du désordre ». *Sens Public* Mars 2008. Dossier « La Vie et le Temps ». Actes du Colloque pluridisciplinaire, « La Vie et le temps », Université de Provence Aix-Marseille I, le 24 mars 2006. [www.senspublic.org/article.php3?id\\_article=510](http://www.senspublic.org/article.php3?id_article=510). Consulté le 21 mars 2011.
- IARMARCOVAI, Gwenaëlle. « Mutagenèse et cancérogenèse ». *Sens Public* Mars 2008. Dossier « La Vie et le Temps ». Actes du Colloque pluridisciplinaire, « La Vie et le temps », Université de Provence Aix-Marseille I, le 24 mars 2006. [www.senspublic.org/article.php3?id\\_article=516](http://www.senspublic.org/article.php3?id_article=516). Consulté le 21 mars 2011.
- IMBERT, Patrick. « Il n'y a même plus de censure ». *Discours social/ Social Discourse*, vol. 7, n<sup>os</sup> 1-2, Hiver-Printemps 1995. 153-168.
- INDURSKY, Freda. « Le fonctionnement de l'interdit dans un discours autoritaire ». *Discours social/ Social Discourse*, vol. 7, n<sup>os</sup> 1-2, Hiver-Printemps 1995. 73-82.
- JAGODZINSKI, Sarah. « « L'œuvre inouïe » et le « corps merveilleux » : nouveau corps, nouvel amour, nouvelle langue chez Rimbaud ». *Sens Public* Mars 2011. Dossier « Spectres et rejets des Études Féminines et de Genres ». [www.senspublic.org/article.php3?id\\_article=810](http://www.senspublic.org/article.php3?id_article=810). Consulté le 21 mars 2011.
- JEANNEROD, Marc. « Neurosciences et psychiatrie. Attirance ou répulsion ? ». *Sens Public* Novembre 2004, rééd. Mai 2008. Dossier « La représentation du vivant – du cerveau au comportement ». [www.senspublic.org/article.php3?id\\_article=107](http://www.senspublic.org/article.php3?id_article=107). Consulté le 21 mars 2011.
- JOLIVET, Servanne. « L'épreuve de guerre dans la pensée de Heidegger ». *Sens Public* Février 2005. Dossier « Les mécanismes guerriers ». [www.senspublic.org/spip.php?article117](http://www.senspublic.org/spip.php?article117). Consulté le 21 mars 2011.
- KAIL, Michel. « Le masculin et le féminin : Sartre et Beauvoir, regards croisés ». *Sens Public* Avril 2007. Dossier « La différence des



- Aix-Marseille I, le 24 mars 2006. [www.senspublic.org/article.php3?id\\_article=518](http://www.senspublic.org/article.php3?id_article=518). Consulté le 21 mars 2011.
- LOISEL, Sébastien. « Mécanismes guerriers et fondation de l'État dans la pensée politique de Thomas Hobbes ». Sens Public, Février 2005. Dossier « Les mécanismes guerriers ». [www.senspublic.org/spip.php?article139](http://www.senspublic.org/spip.php?article139) Consulté le 21 mars 2011.
- LUCAS, Gwénaëlle. « Des réseaux locaux au réseau global: le projet de Marie Le Franc (1906-1964) ». Études littéraires, vol. 36, n2, Automne 2004. Dossier « Réseaux littéraires. France-Québec (1900-1940) ». 71-88.
- LUKÁCS, Georg. La Parole muette. Essais sur les contradictions de la littérature. Paris : Hachette, 1975.
- MACÉ, Marielle. « Figure de la parole muette ».

6A







- Marginalisation et marginalité dans les pratiques discursives Québec : Le Préambule, 1990. 113-139.
- SAUVAGE, Emmanuelle. « Sade et l'exotisme africain : images de Noirs ». Études littéraires, vol. 37, n° 3, Été 2006. Dossier « Les Européens des Lumières face aux indigènes. Image et textualité ». p. 97-116.
- SAVOIE, Chantal. « L'Exposition universelle de Paris (1900) et son influence sur les réseaux des femmes de lettres canadiennes ». Études littéraires, vol. 36, n°



Sens Public Octobre 2003. Dossier « La différence des sexes : enjeux et débats contemporains ». [www.senspublic.org/spip.php?article41](http://www.senspublic.org/spip.php?article41) Consulté le 21 mars 2011.